


Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des statistiques des transports

Soixante-sixième session

Genève, 17-19 juin 2015

**Rapport du Groupe de travail des statistiques
des transports sur sa soixante-sixième session**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1–3	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	4	3
III. Comité des transports intérieurs de la CEE et organes subsidiaires (point 2 de l'ordre du jour)	5–8	3
IV. Collecte de données, évolution méthodologique et harmonisation des statistiques des transports (point 3 de l'ordre du jour)	9–27	3
A. Système de classification des statistiques des transports	9–11	3
B. Glossaire des statistiques de transport	12–16	4
C. Questionnaire commun	17–20	4
D. Statistiques des accidents de la circulation routière et des accidents ferroviaires	21–24	5
E. Questionnaire pilote sur la circulation routière	25	5
F. Statistiques du transport intermodal	26–27	5
V. Recensements de la circulation dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 4 de l'ordre du jour)	28–31	5
A. Recensement 2015 de la circulation sur les routes E	28–29	5
B. Recensement 2015 du trafic sur les lignes ferroviaires E	30–31	6
VI. Diffusion de statistiques des transports par la Commission économique pour l'Europe (point 5 de l'ordre du jour)	32	6



VII.	Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (point 6 de l'ordre du jour)	33	6
VIII.	Activités statistiques d'organisations internationales (point 7 de l'ordre du jour)	34-43	6
	A. Commission européenne (DG MOVE).....	34-36	6
	B. Commission européenne (EUROSTAT).....	37-39	7
	C. Forum international des transports (FIT).....	40	7
	D. Commission du Danube.....	41	7
	E. Agence Ferroviaire Européenne (AFE)	42	7
	F. Indian Railways	43	8
IX.	Programme de travail, évaluation biennale pour la période 2016-2017 (point 8 de l'ordre du jour)	44-45	8
	A. Projet de programme de travail et évaluation biennale pour la période 2016-2017.....	44	8
	B. Projet de plan de travail pour la période 2016-2020	45	8
X.	Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)	46-48	8
	A. Indicateurs de productivité du transport ferroviaire	46	8
	B. Date de la prochaine session	47	8
	C. Renseignements concernant les prochaines réunions sur les statistiques des transports	48	8
XI.	Résumé des décisions (point 10 de l'ordre du jour)	49	9
Annexe			
	Tableau 3.....		10

I. Participation

1. Le Groupe de travail des statistiques des transports a tenu sa soixante-sixième session du 17 au 19 juin 2015, à Genève, sous la présidence de M^{me} O. Kastlova (République tchèque).
2. Les représentants des pays ci-après ont participé à la session du Groupe de travail : Allemagne, Belgique, Danemark, Fédération de Russie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède et Suisse.
3. Des représentants de l'Union européenne (UE) étaient aussi présents (DG MOVE et EUROSTAT). Étaient également représentées les organisations intergouvernementales suivantes : Commission économique eurasiennne; Agence ferroviaire européenne (AFE); Commission du Danube et Forum international des transports. L'Inde a participé à la session sur l'invitation du secrétariat.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document : ECE/TRANS/WP.6/168.

4. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (ECE/TRANS/WP.6/168).

III. Comité des transports intérieurs de la CEE et organes subsidiaires (point 2 de l'ordre du jour)

Document : ECE/TRANS/248.

5. Le Groupe de travail a pris note des résultats de la soixante-dix-septième session du Comité des transports intérieurs (CTI) (24-26 février 2015), en particulier des délibérations et décisions concernant les recensements 2015 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E, ainsi que des autres activités pertinentes de ses organes subsidiaires et du secrétariat de la CEE.
6. Le Groupe de travail a été informé de la réunion des présidents des organes subsidiaires du CTI tenue lors de la dernière session de cet organe.
7. Le Groupe de travail a été informé que son rapport et ses activités connexes en 2014 (ECE/TRANS/WP.6/167) avaient été approuvés dans leur ensemble par le CTI.
8. Le Groupe de travail a pris note des résultats obtenus dans le cadre du projet de l'ONU concernant les futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS).

IV. Collecte de données, évolution méthodologique et harmonisation des statistiques des transports (point 3 de l'ordre du jour)

A. Système de classification des statistiques des transports

Documents : ECE/TRANS/WP.6/2015/6, document informel WP.6 n° 1 (2015).

9. Le Groupe de travail a pris note du document informel WP.6 n° 1 (2015) sur les correspondances entre les systèmes de classement.

10. Le Groupe de travail a examiné et adopté le rapport de la réunion de l'Équipe spéciale chargée de la classification tenue à Prague, au Ministère des transports de la République tchèque, les 6 et 7 novembre 2014 (ECE/TRANS/WP.6/2015/6).

11. Les représentants ont été invités à faire part au Groupe de travail de leur expérience en matière d'utilisation de la NST 2007 à la prochaine session. Le secrétariat accueillera avec intérêt toute question, demande ou observation concernant la classification.

B. Glossaire des statistiques de transport

Documents : Documents informels WP.6 n° 2 (2015) et WP.6 n° 3 (2015).

12. Le Groupe de travail a été informé de l'état d'avancement des traductions de la quatrième édition du Glossaire des statistiques de transport.

13. Le Groupe de travail a examiné une proposition présentée par l'Agence ferroviaire européenne sur les modifications à apporter aux définitions des termes « voie principale », « ligne » et « réseau ferroviaire » (document informel WP.6 n° 2 (2015)). Les États membres ont été invités à fournir des renseignements sur la situation dans leur pays d'ici à fin septembre 2015.

14. Les États membres ont été priés de fournir des informations concernant la composition du réseau routier sur leurs territoires respectifs.

15. Le Groupe de travail a décidé de poursuivre les travaux sur la définition de « Route 2+1 ». EUROSTAT assurera la coordination de ces travaux et le Groupe de travail examinera les résultats obtenus en prévision de sa prochaine session.

16. Le Groupe de travail a invité tous les États membres à proposer des améliorations et/ou des ajouts au Glossaire.

C. Questionnaire commun

Documents : ECE/TRANS/WP.6/2015/1; ECE/TRANS/WP.6/2015/2;
ECE/TRANS/WP.6/2015/3.

17. Le Groupe de travail a pris note de la disponibilité des données recueillies au moyen du questionnaire commun pour les statistiques des transports.

18. Le Groupe de travail a adopté une version unifiée et simplifiée du questionnaire commun (ECE/TRANS/WP.6/2015/1, ECE/TRANS/WP.6/2015/2, ECE/TRANS/WP.6/2015/3).

19. Le Groupe de travail a invité le groupe de travail informel à apporter des précisions au sujet de certaines notions énoncées dans le questionnaire commun sur lesquelles la Direction générale de la mobilité et des transports (DG Move) avait attiré l'attention et il a encouragé les représentants à participer à cet exercice en envoyant leurs observations au secrétariat.

20. Le Groupe de travail a invité tous les États membres à participer plus activement à la collecte des données par le biais de la version Web du questionnaire commun.

D. Statistiques des accidents de la circulation routière et des accidents ferroviaires

21. Le Groupe de travail a pris note de la situation concernant la disponibilité de données sur les accidents de la route et il a été informé des progrès accomplis en vue d'introduire le questionnaire sur ces accidents dans la version Web du questionnaire commun.
22. Le Groupe de travail a décidé de continuer à travailler à la définition de « blessés graves » au sein de l'UE et de coopérer en vue de son harmonisation au niveau de la CEE.
23. Le Groupe de travail a pris note des principaux indicateurs concernant les accidents ferroviaires collectés par l'AFE.
24. Le Groupe de travail a décidé que cette question resterait inscrite à l'ordre du jour.

E. Questionnaire pilote sur la circulation routière

Document : Document informel WP.6 n° 4 (2015).

25. Le Groupe de travail a adopté le tableau 3 du questionnaire pilote sur la circulation routière (voir annexe).

F. Statistiques du transport intermodal

26. Le Groupe de travail a pris note des résultats obtenus par l'équipe spéciale d'EUROSTAT chargée des statistiques sur le transport multimodal.
27. Le Groupe de travail a invité le secrétariat à suivre les travaux de l'Équipe spéciale d'EUROSTAT chargée des statistiques sur le transport intermodal et à faire rapport à la prochaine session.

V. Recensements de la circulation dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 4 de l'ordre du jour)

A. Recensement 2015 de la circulation sur les routes E

Documents : ECE/TRANS/240, annexe II, ECE/TRANS/WP.6/2013/4 et Corr.1.

28. Le Groupe de travail a invité tous les États membres à appliquer la résolution sur le recensement adoptée en 2014 par le CTI (ECE/TRANS/240, annexe II) et les recommandations à l'intention des gouvernements pour ce recensement (ECE/TRANS/WP.6/2013/4 et Corr.1).
29. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de consacrer davantage de ressources à la diffusion des résultats du recensement de la circulation sur les routes E, en particulier de la carte paneuropéenne.

B. Recensement 2015 du trafic sur les lignes ferroviaires E

Documents : ECE/TRANS/240, annexe III, ECE/TRANS/WP.6/2013/5.

30. Le Groupe de travail a invité tous les États membres à appliquer la résolution sur le recensement adoptée en 2014 par le CTI (ECE/TRANS/240, annexe III) et les recommandations à l'intention des gouvernements pour ce recensement (ECE/TRANS/WP.6/2013/5).

31. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de consacrer davantage de ressources à la diffusion des résultats du recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E, en particulier de la carte paneuropéenne.

VI. Diffusion de statistiques des transports par la Commission économique pour l'Europe (point 5 de l'ordre du jour)

32. Le Groupe de travail a pris note des travaux sur la base de données en ligne sur les statistiques des transports de la CEE et de l'état d'avancement des publications intitulées « Statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord (RAS) » et « Statistiques des transports de la CEE pour l'Europe et l'Amérique du Nord » (qui remplace le Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord), ainsi que des délais prévus pour leur publication.

VII. Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (point 6 de l'ordre du jour)

33. Le Groupe de travail a pris note des activités menées par le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports pendant l'année écoulée.

VIII. Activités statistiques d'organisations internationales (point 7 de l'ordre du jour)

A. Commission européenne (DG MOVE)

34. Le représentant de DG MOVE a informé le Groupe de travail des faits nouveaux dans la politique communautaire des transports et de leurs incidences sur le plan statistique. Il a noté qu'une attention accrue était portée à la mise au point et à l'utilisation de carburants de remplacement. Une communication relative à la décarbonisation du secteur des transports compte tenu des objectifs à l'horizon 2030 était en cours d'élaboration.

35. Il a invité le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports à donner des précisions sur certaines notions figurant dans le questionnaire commun, à savoir les « voyageur-kilomètres par autobus et par autocars », « trajets et déplacements », « camionnettes » et « trafic voyageurs ». Les « voyageur-kilomètres par autobus et par autocar », comprennent-ils les bus urbains et interurbains? Compréhendent-ils les trolleybus? « Trajets et déplacements » sont-ils synonymes ou désignent-ils des faits différents? Les « camionnettes » pourraient être des véhicules légers de transport de marchandises ou des véhicules parfois utilisés pour le transport de voyageurs. Bien que selon les termes du glossaire il s'agisse de voitures de tourisme « si elles sont principalement utilisées pour le transport de voyageurs », est-il possible, dans la pratique, de séparer le transport de voyageurs du transport de

marchandises? S'agissant du « trafic voyageurs », qu'est-il indiqué en ce qui concerne les voyageurs-kilomètres? S'agit-il de la mobilité des résidents à l'intérieur du territoire ou également de la mobilité de non-résidents? Existe-t-il des éléments liés au transit?

36. Le représentant de DG MOVE (secrétariat de la Base de données communautaire sur les accidents de la circulation routière (CARE)) a donné des précisions sur la nouvelle conception du terme « blessés graves » et de l'indice de gravité des blessures de la liste type des blessures, qui s'inscrit sur une échelle ordinale allant de 1 à 6, un correspondant à une lésion de gravité mineure et six à une lésion de gravité maximale (au-delà de toute ressource thérapeutique). Le code 9 est appliqué pour décrire les lésions lorsque les renseignements disponibles sont insuffisants pour établir une description plus détaillée. L'AIS Maximum (MAIS) définit la blessure la plus grave recensée chez un blessé.

B. Commission européenne (EUROSTAT)

37. La représentante d'EUROSTAT a informé le Groupe de travail des activités menées par son organisation et des principaux objectifs du programme de travail de cette organisation, en particulier les incidences du règlement (CE) n° 223/2009 modifié, l'extension du programme européen de 2018-2020, le projet sur les émissions, la répartition modale, l'Équipe spéciale sur le transport routier et le projet sur la mobilité des voyageurs.

38. Les principaux objectifs du projet sur la mobilité des voyageurs sont les suivants : établir des orientations afin d'harmoniser les enquêtes sur la mobilité des voyageurs, élaborer des indicateurs pertinents dans le cadre des politiques de l'UE sur la mobilité des voyageurs, financer, au moyen de subventions, des enquêtes pilotes visant à réunir des données relatives aux indicateurs définis et fournir à DG MOVE des données harmonisées sur la mobilité des voyageurs qui soient pertinentes dans le cadre des politiques découlant du Livre blanc de l'UE.

39. Le Groupe de travail a aussi reçu des informations au sujet du projet d'EUROSTAT sur la sécurité.

C. Forum international des transports (FIT)

40. Le représentant du FIT a décrit les résultats du sommet annuel qui s'est tenu à Leipzig (Allemagne) du 27 au 29 mai 2015. Il a également informé le Groupe de travail de la suite donnée à la réunion du FIT sur les statistiques (1^{er} et 2 avril 2015). Le FIT va élaborer un document de synthèse présentant les avantages des comptes satellites des transports et lancer une enquête dont l'objectif sera de mesurer l'intérêt porté à cette question.

D. Commission du Danube

41. La représentante de la Commission du Danube a informé le Groupe de travail des activités que son organisation a menées récemment.

E. Agence ferroviaire européenne (AFE)

42. Le représentant de l'AFE a présenté les statistiques sur la sécurité de l'Agence.

F. Indian Railways

43. Sur l'invitation du secrétariat, le représentant d'Indian Railways a présenté le système de gestion intégrée des trains en Inde.

IX. Programme de travail, évaluation biennale pour la période 2016-2017 (point 8 de l'ordre du jour)

A. Projet de programme de travail et évaluation biennale pour la période 2016-2017

Document : ECE/TRANS/WP.6/2015/4.

44. Conformément à la décision prise par le CTI de réexaminer son programme de travail tous les deux ans (ECE/TRANS/200, par. 120), le Groupe de travail a réexaminé et adopté son programme de travail pour 2014-2015, ainsi que les paramètres pertinents pour permettre son évaluation biennale, tels qu'ils sont contenus dans le document ECE/TRANS/WP.6/2013/6.

B. Projet de plan de travail pour la période 2016-2020

Document : ECE/TRANS/WP.6/2015/5.

45. Comme le Bureau du CTI l'a demandé le 20 juin 2011, le Groupe de travail a examiné et adopté son traditionnel plan de travail de quatre ans pour la période 2014-2018, tel qu'il figure dans le document ECE/TRANS/WP.6/2013/7.

X. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

A. Indicateurs de productivité du transport ferroviaire

Document : ECE/TRANS/SC.2/2014/6.

46. Le Groupe de travail a pris note d'un document sur les indicateurs de productivité du transport ferroviaire soumis par le secrétariat du Groupe de travail des transports par chemin de fer.

B. Date de la prochaine session

47. Le Groupe de travail a décidé de tenir sa prochaine session du 25 au 27 mai 2016.

C. Renseignements concernant les prochaines réunions sur les statistiques des transports

48. Le Groupe de travail a pris note des dates et lieux fixés à titre provisoire pour les réunions des organes ci-après en 2015-2016 :

Équipe spéciale chargée des statistiques sur le transport intermodal (EUROSTAT) 21 et 22 septembre 2015

Groupe de travail des statistiques ferroviaires (EUROSTAT) 1^{er} et 2 octobre 2015

Groupe de travail des statistiques des transports par voie navigable (EUROSTAT)	5 et 6 novembre 2015
Groupe de coordination des statistiques des transports (CGST, EUROSTAT)	10 et 11 décembre 2015
Réunion du FIT sur les statistiques	Mars 2016
Groupe de travail des statistiques des transports de la CEE (WP.6)	25 au 27 mai 2016
Comité de coordination des statistiques des transports (EUROSTAT)	Décembre 2016

XI. Résumé des décisions (point 10 de l'ordre du jour)

49. Comme convenu et conformément à la décision du CTI (ECE/TRANS/156, par. 6), le secrétariat a établi le présent rapport en collaboration avec le Président.

Annexe

Tableau 3
Trafic routier sur le territoire national par type et âge de véhicule

(En millions de véhicules-kilomètres)

Type de véhicule	Trafic routier par âge du véhicule					
	Total	Moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus
Total (a+b+c+d+e+f)						
a) Voitures particulières (total)						
Essence						
Diesel						
Bicarburant essence/GPL						
Bicarburant essence/GNC						
Véhicule hybride à moteur essence (rechargeable ou non)						
Véhicule hybride à moteur diesel (rechargeable ou non)						
Véhicule électrique pur						
Véhicule polycarburant						
Inconnu						
b) Autobus, autocars et trolleybus (total)						
Autobus						
Diesel						
Véhicule hybride à moteur diesel						
GPL						
GNC						
Véhicule électrique pur						
Autre carburant						
Trolleybus						
Autocars						
Diesel						
Autre carburant						
c) Motocycles						
d) Camions (total)						
Camions jusqu'à un poids maximum autorisé de 3,5 tonnes						
(Total)						
Essence						
Diesel						
Bicarburant essence/GPL						
Bicarburant essence/GNC						
Autre carburant						

<i>Type de véhicule</i>	<i>Trafic routier par âge du véhicule</i>					
	<i>Total</i>	<i>Moins de 2 ans</i>	<i>De 2 ans à moins de 5 ans</i>	<i>De 5 ans à moins de 10 ans</i>	<i>De 10 ans à moins de 20 ans</i>	<i>20 ans et plus</i>
Camions de plus de 3,5 tonnes et jusqu'à un poids maximum autorisé de 6 tonnes						
(Total)						
Diesel						
Autre carburant						
Camions de plus de 6 tonnes poids maximum autorisé						
(Total)						
Diesel						
Autre carburant						
e) Tracteurs routiers						
f) Autres véhicules automobiles						